Les Griffons Aéromodélisme Cournon d'Auvergne

Fiche d'inscription individuelle

Saison 2027

M. Mme	Nom...	Nom de naissance si différent ……	
Prénom.....			
Date de naissance...	Nationalité…	Sexe…. F M *(Rayer la mention inutile)*	
Lieu de	Ville :	Département ou Pays :	
Nom et Prénom du responsable légal pour les mineurs	M. Mme		
Adresse domicile …			
Code postal	Commune		
Tél. domicile.....	Liste rouge .. Oui Non *(Rayer la mention inutile)*		
Tél. mobile.....			
Adresse mail			
Profession ou Établissement scolaire ...			
Bénéficiaire assurance en cas de décès	Nom	Prénom	Né(e) le
Formation de Télépilote (ALPHATANGO)	Date de fin de validité de la formation……		
	Numéro d'exploitant d'UAS.. FRA		
	Date de fin de validité du numéro d'exploitant……		

Si vous n'êtes pas détenteur de l'Attestation de formation de télépilote de loisir, elle doit être obtenue dans le mois qui suit la demande d'inscription pour les adhérents âgés de 14 ans et plus.

Adhésion annuelle au club *Les Griffons Aéromodélisme Cournon-d'Auvergne*

Cette adhésion est renouvelable chaque année en début de saison. Sont obligatoires pour faire partie du club : une licence FFAM et à partir de 14 ans l'attestation de formation de télépilote de loisir (Loi Drones).

*Validité de l'inscription jusqu'au **31/12/2027***

Objet	Cotisation Club	Licence FFAM	Sous totaux
Cadets, loisir ou (et) compétition (nés en 2013 ou après)	**11,00 €**	**12,00 €**	€
Juniors loisir et compétition (nés en 2009, 2010, 2011 ou 2012)	**11,00 €**	**22,00 €**	€
Étudiants majeurs, *sur présentation de la carte* (nés en 2008 ou avant)	**21,00 €**	**52,00 €**	€
Adultes loisir et compétition, (nés en 2008 ou avant)	**44,00 €**	**52,00 €**	€
Moniteurs pilotage et construction	**Gratuit**	**52,00 €**	€
Non Pratiquant, Encadrement, (sans notion d'âge)	**10,00 €**	**15,00 €**	€
Passeport découverte *(valable 2 mois, renouvelable 1 fois)*	**15,00 €**	**10,00 €**	€
Licence FAI *(obligatoire pour participer à une **compétition internationale**)*		**15,00 €**	€

Etablir votre chèque à l'ordre du Club Les Griffons **Montant total de l'adhésion :**€

Nota: ***Les membres du bureau et les conseillers techniques*** *bénéficient d'une remise de **20€** sur la cotisation Club.*

Les moniteurs et les enfants ou petits-enfants mineurs d'un adhérent *bénéficient de la gratuité de la cotisation Club. Le coût de la licence FFAM reste à leur charge.*

INFORMATIONS IMPORTANTES

Les nouveaux inscrits au club fourniront impérativement une ***photo d'identité*** récente.

Si vous êtes détenteur *d'une licence souscrite dans un autre club en 2026 ou 2027,* ***veuillez nous en communiquer le numéro et le nom du club.***

Licence dématérialisée : L'adhérent pourra télécharger sa licence dématérialisée sur le site fédéral : http://licencies.ffam.asso.fr/

Statuts et Règlement Intérieur : *Par votre adhésion à l'Association,* vous vous engagez à en respecter les Statuts et le Règlement Intérieur.

Attestation de santé : ***A chaque adhésion ou renouvellement d'adhésion, l'adhérent doit remplir et conserver un questionnaire de santé puis attester qu'il n'y a coché aucune case « OUI » en remplissant le formulaire Attestation de santé. L'adhérent doit joindre cette Attestation de santé à sa fiche d'inscription, à défaut il doit joindre un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'aéromodélisme. En l'absence d'attestation ou de certificat médical la FFAM ne validera pas la licence.*** *Précisions et documents à télécharger sur le site du club :* http://www.aerogriffons.com/Page%20Documents.htm

Protocole sanitaire: Par votre adhésion à l'Association, vous vous engagez à respecter le protocole sanitaire éventuellement mis en vigueur par les autorités.

Protocole DGAC : Le terrain des Griffons étant situé dans un espace aérien contrôlé par la Tour de l'aérodrome de Clermont-Ferrand, la mise en œuvre des aéromodèles est soumise à protocole dont les parties signataires sont la DGAC et notre club.
Conformément au Règlement intérieur, l'inscription au club est subordonnée à la détention de l'attestation de formation de télépilote de loisir mise en place par la loi Drones. Après avoir présenté cette attestation et pris connaissance du règlement intérieur et du protocole, l'adhérent reçoit une attestation de responsabilité valant autorisation de vol en extérieur.

Loi Drones et décrets d'application : ***Je suis informé(e) que je dois me tenir au courant de toute évolution de la réglementation concernant l'utilisation des aéronefs civils circulant sans personne à bord ainsi que des obligations des personnes qui les utilisent à des fins de loisirs et m'y conformer.***

Droit à l'image : *J'autorise le Club des Griffons à diffuser mon image sur tous supports sous forme de photographies ou de séquences animées, à la condition expresse que cette diffusion soit en rapport direct avec l'aéromodélisme (cochez la case qui convient).* OUI ☐ NON ☐

Informations personnelles : *Les informations personnelles recueillies sur ce document sont nécessaires à votre adhésion à l'Association. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au Bureau Directeur qui peut les diffuser en tout ou partie pour les besoins du fonctionnement de l'Association. En application de l'article 34 de la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication de ces informations ou si vous voulez vous opposer à leur diffusion, vous devez vous adresser par écrit au Bureau Directeur.*

La signature apposée ci-dessous vaut acceptation de ces dispositions.

A **le**

Signature :

Imprimé et règlement des cotisations à remettre en réunion ou à adresser à Alain Cerdan
16, av. Blaise Pascal - 63670 - Le Cendre - Tél. 06 28 36 21 10 - e-mail : *cerdan.alain.45@gmail.com*